

DEPARTEMENT
DE LA LOIRE

Office de Tourisme
PAYS DE SAINT-GALMIER

ARRONDISSEMENT
DE MONTBRISON

PROJET DE
DELIBERATION DU COMITE DE DIRECTION

Séance du 24 octobre 2011

N° 11/2011

Le Comité de direction de l'Office de Tourisme du Pays de Saint-Galmier, légalement convoqué le 17 octobre 2011, s'est réuni à Saint-Galmier sous la présidence de Monsieur GIRAUD

OBJET :

Présents : Mesdames et Messieurs
formant la majorité des membres en exercice.

**MODIFICATION DU
TABLEAU DES
EFFECTIFS DE
L'OFFICE DE
TOURISME DU PAYS
DE SAINT-GALMIER**

Absents excusés :
Mesdames et Messieurs

Secrétaire :

Vu les articles L132 à L 133-10, L 134-6, R133-1 à R 133-18 et R134-12 du Code du Tourisme,
Vu l'article R133-11 du code du tourisme,
Vu l'article 5 des statuts de l'office de tourisme du Pays de Saint-Galmier,
Vu la délibération du comité de direction en date du 12 novembre 2009, au cours duquel il a été procédé au vote du budget primitif de l'exercice 2010,
Vu la délibération du conseil communautaire du Pays de Saint-Galmier en date du 16 décembre 2009, au cours duquel il a été procédé au vote du budget primitif de l'exercice 2010 de l'office de tourisme du Pays de Saint-Galmier,
Vu la délibération du comité de direction en date du 7 mai 2009, au cours duquel il a été procédé au vote de la modification du tableau des effectifs,
Vu la délibération du comité de direction en date du 12 octobre 2009, au cours duquel il a été procédé au vote de la modification du tableau des effectifs.
Vu la délibération du comité de direction en date du 25 février 2010, au cours duquel il a été procédé au vote de la modification du tableau des effectifs.
Vu la délibération du comité de direction en date du 28 octobre 2010, au cours duquel il a été procédé au vote de la modification du tableau des effectifs,
Vu la délibération du comité de direction en date du 22 novembre 2010, au cours duquel il a été procédé au vote de la modification du tableau des effectifs.
Vu la délibération du comité de direction en date du 7 juillet 2011, au cours duquel il a été procédé au vote de la modification du tableau des effectifs.

Monsieur le Président informe le comité de la nécessité de procéder au remplacement pour congé maternité de Jessica VIAL (prévu du 02/11/11 au 21/02/12). Le contrat de Charlène BROUILLAT se terminant le 31/10/2011, et cette dernière ayant donné pleine satisfaction, Monsieur le Président propose que le remplacement de Jessica VIAL soit assuré par Charlène BROUILLAT à compter du 01/11/2011 et jusqu'au 28/02/2011.

Monsieur le Président propose de modifier le tableau des effectifs en ce sens :

Fonction	Hebdo	Mensuel	Echelon / indice (CCN 3175)	
Conseillère en séjour	35	151.67	1.2 / 1368	CDD 4 MOIS TEMPS PLEIN (REMPLACEMENT POUR CAUSE DE CONGE MATERNITE)

Monsieur le Président indique que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois ainsi créés sont inscrits au budget primitif 2011 (et au budget primitif prévisionnel 2012).

Le comité de direction, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le président et en avoir délibéré :

Fait et délibéré, à Saint-Galmier le 24 octobre 2011.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Claude GIRAUD